

La qualité de l’habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

Déclaration du groupe de la Coopération

Le groupe de la coopération partage pleinement la volonté d’inscrire la transition écologique dans l’habitat au service du bien-être des habitants et du vivre ensemble. Pour atteindre cet objectif, il faut promouvoir une nouvelle gouvernance de l’habitat dans laquelle les habitants doivent être tout particulièrement parties prenantes.

Depuis le début des années 2000, l’habitant devient un acteur incontournable et les dynamiques participatives gagnent le champ de l’habitat. Des groupes d’habitants se constituent autour de « valeurs communes » - écologie, solidarité, démocratie, partage..., et d’une volonté commune : concevoir et gérer collectivement un immeuble ou un ensemble d’habitation au sein duquel ils partageront des espaces, tels que salle de réunion, buanderie, chambre d’amis, etc. Dans ces démarches d’habitat participatif, les coopératives HLM sont pionnières : elles sont ainsi engagées dans plus de cinquante projets représentant plus de mille logements. Ces projets coopératifs reposent sur une gestion démocratique selon le principe « *une personne, une voix* », la non-spéculation, la responsabilisation des habitants, une vie collective, une mixité sociale et intergénérationnelle.

Les démarches participatives se développent dans différents domaines, dont l’agriculture urbaine. Il s’agit de répondre au besoin de recréer du lien entre citoyens, et avec la nature. La formule coopérative est là encore tout à fait adaptée, comme par exemple la Société coopérative d’intérêt collectif « Ville Comestible » ou encore Toits Vivants avec la coopérative InVivo, lauréat en février 2016, du concours « Réinventer Paris », sur le lot Paris rive gauche.

Ces démarches contribuent à développer auprès de la population une véritable culture de la ville et de l’habitat. Cet avis s’appuie sur celui adopté par le CESE sur les besoins en logement dans les territoires. Cet avis proposait en effet de « *renforcer les processus d’élaboration collective et citoyenne, au-delà des seules commissions d’enquêtes* », et soulignait que « *les PLH/PLU doivent être l’occasion de vastes consultations citoyennes* ». Le groupe de la coopération a voté en faveur de l’avis.